



Intervention CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

D04 - Direction des Sports : Ajustements organisationnels

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

La CGT souhaite intervenir sur le projet présenté comme de simples « ajustements organisationnels » de la Direction des Sports.

Tout d'abord, il s'agit, selon nous, bien davantage d'une **réorganisation de la direction** que de simples ajustements : suppressions et transformations de postes, nouvelles missions, évolution des cotations et modification de l'organisation hiérarchique.

Dans ce contexte, nous regrettons de ne pas disposer d'une **vision globale de l'organigramme**. Des services entiers de la Direction des Sports n'apparaissent pas dans le document. Comment le CST peut-il apprécier les conséquences d'une réorganisation sans disposer de l'organisation complète de la direction ?

Nous regrettons également qu'une **réunion technique préalable avec les organisations syndicales** n'ait pas été proposée. Elle aurait permis de comprendre le projet, d'échanger sur ses conséquences et de poser nos questions en amont du CST.

Concernant la patinoire, la suppression du poste d'agent de maîtrise nous interroge particulièrement. La direction parle de simplification de la ligne hiérarchique, mais **qui assurera désormais l'encadrement de proximité ?** Qui organisera le travail quotidien, accompagnera les agents et assurera le relais en l'absence du responsable d'équipement ?

La même question se pose pour le **skate parc** : y a-t-il aujourd'hui un véritable encadrement de proximité sur ces équipements ?

Nous sommes également très réservés sur le recours à la **polyvalence** comme réponse organisationnelle. La CGT rejette la polyvalence imposée lorsqu'elle devient un moyen de compenser des suppressions de postes. Elle peut conduire à une augmentation de la charge mentale, du stress, à une dévalorisation des qualifications et à une fragilisation de la solidarité au travail.

Un point nous paraît particulièrement problématique : le poste actuel d'**agent d'accueil, de caisse et chargé de sécurité est coté C3**, alors que le futur poste d'**agent polyvalent d'accueil, entretien, caisse et surfaceur est coté C2**.

Nous vous demandons en effet **pourquoi les missions de sécurité ne justifieraient-elles pas, elles aussi, une reconnaissance en C2 ?** Cette situation ne risque-t-elle pas de créer des inégalités de traitement au sein de l'équipe ?

Concernant le pôle administratif et fonctionnel, l'organigramme présenté manque de lisibilité. La suppression de deux postes C1 et l'élargissement des missions des postes maintenus nécessitent une véritable **analyse de la charge de travail**.

Au final, le projet repose sur une logique où **des postes sont supprimés tandis que les missions et responsabilités des agents et agentes restant en poste sont élargies.**

Pour ces raisons, la CGT votera contre cette réorganisation.